



Comité Régional CGT  
des Pays de la Loire

U.I.T

Union Interfédérale des Transports



## Comité Régional des Partenaires

### Prise de parole CGT

#### 1- La CGT dénonce la nouvelle mouture du Comité des partenaires qui limite le nombre d'intervenants (syndicats, associations, usagers).

La Loi de finance qui l'a modifiée par l'article L1231-5 du Code des transports précise que, nous citons :

"le Comité des partenaires comprend notamment des représentants des Organisations professionnelles d'employeurs, des représentants des Organisations syndicales de salarié.es, des représentant.es des associations présentes sur le territoire, notamment les associations d'usagers ou d'habitants, ainsi que des habitant.es tiré.es au sort. Les représentants des employeurs disposent d'au moins 50 % des sièges au sein du Comité"

À l'appui de ce texte, la Région a fixé la composition suivante :

Région Pays de la Loire : 2 sièges

Représentants des organisations professionnelles d'employeurs :

14 sièges Représentants des organisations syndicales de salariés

: 5 sièges Représentants des associations d'usagers : 4 sièges

Représentants des habitants : 2 sièges

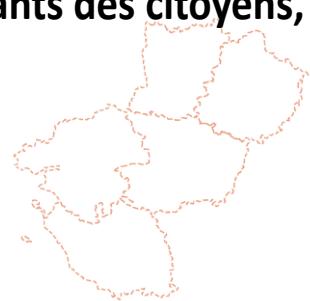
**Pour la CGT, le Comité des partenaires est de fait, bridé par sa représentativité et elle dénonce la part choisie de plus de 50% octroyée aux employeurs avec une perte d'échanges paritaires réels venants des citoyens, usagers et leurs représentants.**

COMITE REGIONAL CGT PAYS DE LA LOIRE

Bourse du Travail · 14 place Louis IMBACH · 49100 ANGERS Siret : 40339168300014

comite-regional@cgt-paysdelaloire.org

02 41 20 03 21



[www.cgt-paysdelaloire.org](http://www.cgt-paysdelaloire.org)



Comité Régional CGT

des Pays de la Loire

U.I.T

Union Interfédérale des Transports



## 2- Mobilités :

**La CGT réitère sa position contre le dogme idéologique de l'ouverture à la concurrence dans le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises !**

Comme vous le savez, le Chemin de fer est plus performé sous exploitation globale par une Entreprise unique et intégrée. La production ferroviaire globale en est ainsi renforcée et les coûts minimisés de par l'interférence des métiers, du matériel et des infrastructures : si tant est que l'entreprise soit de caractère service public et que vous avez l'axe politique devant répondre aux besoins envers les usagers (et non des clients), à l'instar des aspirations de la logique des profits.

En ce sens, en Grande-Bretagne, le 5 novembre dernier a été une journée historique. Puisqu'après 30 ans de libéralisation, le projet de loi pour la création du Great British Railway (GBR) - la nouvelle société publique intégrée - a été déposée au Parlement britannique.

La GBR, propriété d'Etat, pour le public, mettra les passagers avant les profits avec un organisme de surveillance renforcé pour les passagers.

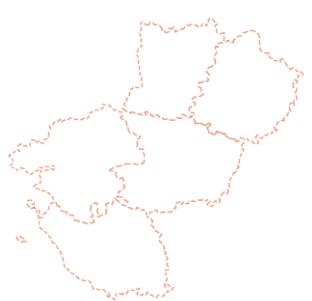
À l'heure où les responsables français réalisent exactement le contraire, les Anglais ont fait leur mea-culpa du libéralisme idéologique et économique dans le rail.

### COMITE REGIONAL CGT PAYS DE LA LOIRE

Bourse du Travail · 14 place Louis IMBACH · 49100 ANGERS Siret : 40339168300014

comite-regional@cgt-paysdelaloire.org

02 41 20 03 21



[www.cgt-paysdelaloire.org](http://www.cgt-paysdelaloire.org)



Comité Régional CGT  
des Pays de la Loire

U.I.T

Union Interfédérale des Transports



## **La Fédération CGT des cheminots réaffirme que le chemin de fer - sous égide d'une entreprise nationale publique et intégrée - est une solution moderne pour le trafic de voyageurs et de marchandises.**

Les coûts générés par la libéralisation et la sous-traitance apparaissent au grand jour depuis la mise en concurrence cette année de lignes régionales. La gestion du Fret ferroviaire est un désastre économique, écologique et social depuis sa libéralisation en 2006 et sa privatisation depuis 2025. Les législations européennes sont destructrices : la Commission européenne aux transports et les parlementaires européens doivent se saisir du modèle britannique (re)créant une société nationale de transport ferroviaire : le GBR.

Pour information sur une chaîne médiatique télévisuelle et dite « économique », nous citons :

« Une vaste étude de près de 300 pages commandée au cabinet Groupe3E Consultants, par le CSE National du Groupe SNCF met à mal les bienfaits de la concurrence dans les trains français. Ce rapport que nous avons pu consulter se conclut ainsi : "loin d'être une chance, l'ouverture à la concurrence constitue une menace pour la pérennité du système ferroviaire français" et évoque "des promesses non tenues". »

## **La CGT répète que la France peut faire marche arrière si elle a la volonté politique, les textes législatifs européens n'obligeant nullement à un tel saccage de la SNCF.**

Ce constat est bien évidemment applicable pour la Région des Pays de la Loire.

COMITE REGIONAL CGT PAYS DE LA LOIRE

Bourse du Travail · 14 place Louis IMBACH · 49100 ANGERS Siret : 40339168300014  
comite-regional@cgt-paysdelaloire.org  
02 41 20 03 21



[www.cgt-paysdelaloire.org](http://www.cgt-paysdelaloire.org)



Comité Régional CGT  
des Pays de la Loire

U.I.T

Union Interfédérale des Transports



## Un débat Public organisé par les Syndicats cheminots de la Sarthe aura lieu le 5 février 2026 sur le sujet de l'ouverture à la concurrence.

Pour le financement, celui-ci doit être dirigé vers les besoins :

- il faut plus de rames et que celles-ci soient adaptées. Nous avons pris trop de retard sur notre Région. La Stratégie Nationale des Mobilités n'est même pas allée au bout de vos objectifs.
- il faut plus de propositions de trains et des extensions des horaires de début et fin de journée ;
- pourquoi la Région se sépare de 3 rames X73500 alors qu'elle manque de rames et est en attente de livraison de 17 rames ?
- Sur les transports Car, nous nous interrogeons sur son évolution tarifaire !

1) Enfin sur la Billettique SRD (schéma régional de distribution) :

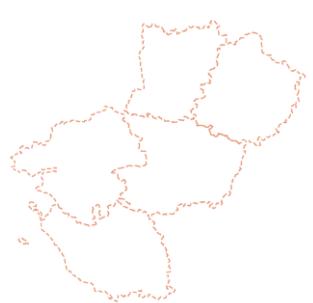
- si l'idée peut paraître intéressante, elle ne répond pas à l'ensemble des besoins et est une gabegie financière où chacun y va de son réseau de distribution (ALEOP, TGV, Intercités, SNCF, chaque région ira de sa propre billetterie) : où est la plus-value pour les usagers et où est la simplification s'il faut se rendre dans plusieurs guichets pour faire un parcours ? Quid des guichets et agents SNCF ?

**Alors que dans le même temps les usagers anglais eux, vont redécouvrir ce qu'est une billetterie unique dans le ferroviaire, en remplacement des 14 plateformes de billetterie d'opérateurs existantes.**

**En bref la billetterie du 21eme siècle !**

COMITE REGIONAL CGT PAYS DE LA LOIRE

Bourse du Travail · 14 place Louis IMBACH · 49100 ANGERS Siret : 40339168300014  
comite-regional@cgt-paysdelaloire.org  
02 41 20 03 21



[www.cgt-paysdelaloire.org](http://www.cgt-paysdelaloire.org)